

**RELEVÉ de DECISIONS**  
**de la réunion du CHSCT du 2 AVRIL 2012**

**Mise en place du CHSCT – Présentation du règlement intérieur**

La création et l'organisation des CHSCT au sein des ministères économique et financier s'appuient sur :

- le décret du 28 juin 2011 (portant modification du décret de 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention médicale dans la fonction publique),
- l'arrêté du 14 octobre 2011 (portant création et organisation générale des CHSCT),
- l'arrêté du 13 décembre 2011 (fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants aux CHSCT),
- l'arrêté du 21 février 2012 (fixant la liste des présidents et des représentants de l'administration aux CHSCT),
- la circulaire relative au fonctionnement des CHSCT et le règlement intérieur des CHSCT de février 2012.

Le **règlement intérieur** du CHSCT de la Savoie qui fixe les modalités de fonctionnement recueille le vote suivant :

Pour : 2 Solidaires Finances                      Abstentions : 4 CGT, 1 FO.

**Election du secrétaire du CHSCT**

Le **secrétaire du CHSCT** est une fonction nouvelle. Son rôle est de **contribuer au bon fonctionnement de l'instance, d'assurer un rôle d'impulsion et de suivi des décisions du comité**. Associé étroitement par le président à l'élaboration de l'ordre du jour, il participe également à l'élaboration du procès-verbal, rédigé par le secrétaire-animateur.

M. CHABERT, titulaire CGT, a été élu à l'unanimité secrétaire du CHSCT de la Savoie pour la durée du mandat.

Vote pour : 4 CGT, 2 Solidaires Finances, 1 FO.

Le **secrétaire-animateur** (SA) reste rattaché au bureau santé et sécurité au travail de la DRH du Secrétariat général des MEF.

Son rôle demeure, il continue d'assurer le secrétariat administratif d'un ou deux CHSCT.

La secrétaire-animateur du CHSCT de l'Isère assure également le secrétariat administratif du CHSCT de la Savoie.

**Cartographie des CHSCT dans les ministères économiques et financiers**

Les représentants des personnels ont souhaité exprimer leur désapprobation contre la cartographie des CHSCT qui supprime l'interdirectionnalité dans une majorité de départements métropolitains.

Vote contre la cartographie : 4 CGT, 2 Solidaires Finances, 1 FO.

**PV du CHS du 6 octobre 2011** : le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

**Document unique d'évaluation des risques professionnels**

L'examen des DUERP est reporté au CHSCT du 18 juin, les représentants des personnels ayant constaté des incohérences dans les données de celui de la DDFIP. Des réunions internes Douanes et DDFIP sont prévues à cet effet.

**Bilan 2011**

124 725 € ont été utilisés : ils ont été consacrés à la prévention des risques électrique, incendie, routiers, rayonnement électromagnétique, chutes, à l'amélioration des ambiances lumineuse, climatique, des circulations internes, aux mesures d'hygiène, à l'achat de petits équipements (défibrillateurs, écrans, chariots, équipements de protection individuelle), à l'insertion des personnes handicapées, aux formations (23 stages / 29 244 € / 215 agents formés). Près de 99 % des crédits octroyés en 2011 ont ainsi été utilisés.

**Présentation des perspectives 2012**

Le **plan ministériel pluriannuel 2012/2014** se décline en 4 axes (développement de la connaissance des risques, prévention des risques psychosociaux (RPS) et des troubles musculo-squelettiques (TMS), prévention de l'exposition aux substances cancérigènes, mutagènes et repro-toxiques (CMR), l'amélioration de l'existant.

La **note d'orientations ministérielles** développe, pour 2012, la mise en place des CHSCT et la déclinaison opérationnelle du plan pluriannuel santé et sécurité au travail.

**Budget 2012**

Le CHSCT de la Savoie, dispose pour les agents de la DDFIP et des Douanes de 133 587 € répartis en deux volets (80 % immédiats, 20 % différés).

Les actions validées le 2 avril 2012 concernent les formations, la prévention des risques incendie, de chutes, de rayonnement électromagnétique, les mesures d'hygiène, les ambiances sonore et climatique, des petits équipements (abri vélos, cendriers extérieurs, défibrillateurs).

### Vie des sites

- L'inspecteur santé et sécurité au travail a visité la Dircofi à La Ravoire (juillet 2011), le Bureau des douanes de Chambéry (février 2011), le CFP de Chambéry site Bassens (novembre 2011).
- Pour ce dernier, le rapport d'expertise du CRIIREM <sup>1</sup> indique que pour 3 bureaux les valeurs dépassent le niveau moyen ambiant de l'exposition aux hyperfréquences, mais est inférieure à la limite de référence la plus contraignante. Les recommandations du CRIIREM sont l'interdiction d'accès à tout porteur d'implant, la pose d'un film métallisé sur les vitres, des technologies filaires à privilégier.

### Questions diverses

- Une déclaration est faite par l'ensemble des organisations syndicales relative aux arrêts de travail maladie en douanes et critiquant les notes diffusées par l'administration centrale de la douane fin 2011 et début 2012 (circuit des feuilles d'arrêt de travail pour maladie).
- 2 accidents de travail sont signalés : 1 de service (monte-charges - Hypothèques Barberaz), 1 de service (dojo - BSI Modane). En outre, est signalée l'agression de deux agents des douanes de la brigade de Grenoble.



---

<sup>1</sup> CRIIREM : centre de recherches et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques